

Délibération n°2025-002 Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025, sur convocation du Président de l'Université adressée le jeudi 9 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

Election du vice-président du Conseil d'Administration de l'université d'Orléans

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans, notamment leur article 61 ;

VU la proclamation, en date du 5 décembre 2024, des résultats des élections des représentants des personnels aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 2 au 4 décembre 2024 ;

VU la proclamation, en date du 28 novembre 2024, des résultats des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 25 au 27 novembre 2024 ;

VU la candidature en date du 16 janvier 2025 de Mme Caroline ANDREAZZA ;

➤ **Premier tour :**

Effectif Statutaire :	28
Membres en exercice :	28

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	1
Total :	27

Décompte des votes :

Votants :	27
Blancs ou nuls :	8

Caroline ANDREAZZA	19
---------------------------	----

En conséquence, Mme Caroline ANDREAZZA est élue Vice-présidente de l'université d'Orléans.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.